

# Exploitations minières dans le Zahamena : les forces de l'ordre pointées du doigt

L'Hebdo de Madagascar - 30/08/15



**Dans le nouveau site d'Ambodivoahangy dans l'Analanjirofo, sous la responsabilité de Madagascar National Parks, l'exploitation de rubis est strictement interdite. Mais depuis deux mois, l'État perd le contrôle de la situation, une grande ruée étant constatée du fait que les forces de l'ordre participent largement à cette violation de la loi**

Il y a deux mois, trois jeunes garçons dont un handicapé mental sont venus à Tanandava, dans le district d'Ambatondrazaka avec cinq petites pierres rouges. Ils les ont vendues à juste 150 000 ariary à un opérateur agricole. Ce dernier ne manque pas de leur demander de lui en rapporter. Satisfaits de ce prix car ignorant la valeur des pierres, les trois garçons retournent dans la forêt d'Ambodivoahangy, commune d'Ambodimangavalo, mais cette fois ils ne sont plus seuls. L'acheteur engage des espions pour les surveiller.

Une fois le site repéré, l'exploitation illicite débute. « Elle est néanmoins limitée entre les opérateurs locaux et quelques habitants du fokontany d'Ambodivoahangy », explique Herimalala Razanajatovo, démarcheur de pierres d'Ambositra que nous avons croisé à Tanandava.

En l'espace de quelques jours, de nouveaux millionnaires apparaissent, le niveau de vie de la population locale s'améliore, et le coût de la vie suit également la tendance. Les gens ne peuvent pas garder le secret longtemps. Le bruit circule rapidement dans d'autres communes, puis atteint les districts environnants, enfin les régions et l'ensemble du territoire. De nombreux chasseurs de pierres précieuses, issus des quatre coins de l'île, envahissent les lieux. « Même les Sri-lankais et les Thaïlandais y investissent des milliards en employant des petits exploitants. Ces opérateurs miniers étrangers collaborent étroitement avec de grands patrons malgaches qui habitent à Andilamena et Ambatondraka (région Alaotra-Mangoro) et Vavatenina (Analanjirofo) », témoigne Chef Solo, membre du comité local de sécurité.

Ambodivoahangy se situe juste dans la zone limitrophe de ces trois districts, mais sur le plan administratif, le fokontany dépend de Vavatenina. Son accès est néanmoins plus proche d'Ambatondrazaka. Selon les témoignages recueillis sur place, le rubis d'Ambodivoahangy possède une qualité exceptionnelle et il est classé dans la première catégorie et parmi les plus chers de la planète.



Les chanceux investissent dans les mobiliers

## VIE MEILLEURE

Depuis la découverte du site, les habitants d'Ambodivoahangy voient leurs conditions de vie s'améliorer de manière tangible. Les ressources financières des ménages se stabilisent et la présence de milliardaires qui séjournent dans le fokontany donne une lueur d'espoir à la population, isolée du reste du monde depuis longtemps.

C'est un endroit perdu où l'on ne capte que la radio nationale sur onde courte. « L'ouverture vers le monde extérieur est presque impossible car c'est une zone inaccessible même en bicyclette », affirme Ludovic Tiandray, habitant et petit exploitant minier. Le plus proche trajet se traduit par une journée de marche ininterrompue : c'est l'axe Ambodivoahangy vers Ankôsy (commune de Tanandava et district d'Ambatondrazaka), le village le plus proche où l'on peut prendre un moyen de locomotion.

« D'habitude, la population ne dépend que de l'agriculture, notamment la culture du riz et de quelques produits de contre-saison. Il y a également du girofle et du café, mais, les récoltes sont à usage familial. Il est rare que les collecteurs arrivent dans la localité à cause de ce problème d'enclavement », annonce Séraphine Veloarisoa, institutrice.

Depuis l'ouverture de la carrière d'Ambodivoahangy, la route menant à Tanandava et Ambatondrazaka n'est plus déserte. On y croise toujours quelqu'un en cours de route, certains viennent avec de petits sacs au dos et des barres à mine pour tenter leur chance. D'autres avec des panneaux solaires, des radios « cartes », de nouveaux matelas et de nouvelles valises ; ce sont ceux qui ont écoulé leurs marchandises c'est-à-dire les pierres.



Les affaires marchent bien pour ces commerçants

## SCANDALE

L'exploitation des mines dans une aire protégée est strictement interdite par la loi. Cette violation constitue un véritable crime puni par le code pénal malgache. Les sanctions peuvent aller au-delà de cinq ans d'emprisonnement, assortis d'une amende. Toutefois, l'application de la loi n'est pas encore facile, du fait que certains hauts fonctionnaires de l'État, administratifs comme sécuritaires, sont impliqués dans cette violation flagrante des textes en vigueur. Ils agissent en complices et facilitent même l'accès des exploitants clandestins. Sur place, la présence des forces de l'ordre n'est plus un secret.

Le dimanche 9 août, en route vers le site d'Ambodivoahangy, des éléments des forces de l'ordre, en tenue militaire ou en tenue civile, armés, croisent notre chemin. Soit ils sont en mission officielle, sur ordre de leurs chefs hiérarchiques, mais cela reste flou ; soit ils sont permissionnaires et profitent de la situation pour tenter leur chance.

Ils viennent d'Andilamena, d'Ambatondrazaka, de Vavatenina, de Toamasina et de Mahasoabe, et il y a aussi des éléments d'Antananarivo. Au nombre de trois, ces derniers sont envoyés par leur commandant pour escorter un opérateur minier, comme il est écrit sur leur ordre de mission, en bonne et due forme. « Nous sommes en mission officielle, regardez notre ordre de mission. Nous exécutons des ordres », se défend un gendarme stagiaire dont la tenue est assez bizarre : un sous-vêtement blanc, un pantalon de camouflage et une arme de marque FAR au dos.



Des éléments de la police des mines en mission à Tanandava

## FIFTY-FIFTY

« Les forces de l'ordre, tous grades confondus, travaillent en tant que businessmen », confirme un responsable de fokontany, interviewé, qui requiert l'anonymat pour une raison de sécurité.

Comme tous les autres « hommes d'affaires », les éléments des forces de l'ordre s'impliquent pleinement dans l'exploitation. Certains négocient avec des gros patrons pour sécuriser leurs périmètres et surveiller les exploitants afin d'éviter les vols. D'autres assurent le ravitaillement des petits exploitants ou « les carrières-men ». Dans les deux cas, le contrat est simple, ils font un partage égal des pierres découvertes. Néanmoins, une différence se remarque entre les deux contrats, notamment au niveau de la garde des pierres. Dans le premier contrat, les « boss » gardent les pierres avant le partage, dans le deuxième, ce sont les forces de l'ordre qui les surveillent.

De nombreuses personnes dénoncent les abus de confiance et les vols commis par ces hommes en tenue dans le dernier cas. « Nous avons négocié avec eux pour travailler ensemble. Ils nous ont demandé de garder la pierre, mais dès que des informations annoncent l'arrivée des hommes de la police des mines, ils nous trahissent sans pudeur. Ils refusent de nous rendre les pierres trouvées », dénonce une mère de famille. Elle ne considère pas l'extraction de rubis comme étant un acte criminel puni par la loi. « Pourquoi me punir alors que je n'enfreins aucune loi », persiste-t-elle. Elle ignore qu'elle opère dans un parc national.



Ce barrage de contrôle ne sert à rien

## ÉCLAIR

L'État laisse les exploitants illicites deux mois pour détruire le parc avant de prendre des mesures. Ce n'est que le 8 août qu'une délégation mixte est mise en place par le préfet et la région Alaotra-Mangoro, en collaboration avec les ministères de tutelle. Une mission conjointe est organisée pour constater les réalités sur le site d'Ambodivoahangy.

« Leur mission consiste à délimiter le site et à inciter les exploitants à le quitter. Par la suite, nous prendrons les décisions qui s'imposent », explique le chef de la région Alaotra-Mangoro, Jean Yves Ranaivonirina dans un entretien.

Les émissaires effectuent une visite éclair sur le site, le 10 août, et quitte Ambodivoahangy le lendemain pour camper à Tanandava. Une mission difficile à cause de la position géographique des lieux.

Le 11 août, des éléments des forces de l'ordre sont envoyés sur place. Ils investissent le site le 12 août et expulsent les anciens occupants car l'intervention de la première vague de la police des mines n'a pas abouti à des résultats concrets : les gens partent et reviennent en cachette. Des centaines de personnes continuent d'exploiter les mines dans le site. Aux dernières nouvelles, certaines se trouvent encore à Ambodivoahangy.

Riana Randrianarisoa

Source : [http://www.lhebdomada.com/actualite/dossier/exploitations-minieres-dans-le-zahamena-les-forces-de-lordre-pointees-du-doigt-175/?utm\\_campaign=shareaholic&utm\\_medium=facebook&utm\\_source=socialnetwork](http://www.lhebdomada.com/actualite/dossier/exploitations-minieres-dans-le-zahamena-les-forces-de-lordre-pointees-du-doigt-175/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=facebook&utm_source=socialnetwork)